

**DECISION N° 141 - 2026**

Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale avec l'association des commerçants ADCAP pour l'organisation d'une animation du Festival du Goût « La truite au fil de l'eau ».

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de convention avec l'association des commerçants ADCAP ;

Considérant le projet d'une animation du Festival du Goût « La Truite au fil de l'eau » organisé par l'association des commerçants ADCAP au sein de l'Abbatiale.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'abbatiale à titre gracieux ;

DECIDE :

De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec l'association des commerçants ADCAP pour réaliser une animation du Festival du Goût « La Truite au fil de l'eau ».

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 06/08/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

